

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-166 du 24 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – Ch. LECTEZ – N. CARON

MM. J.F. LALY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. MARECHAL – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F. KOLASA – J.M. LETELLIER – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – Y. LEDIEU – X. LEROUX – H. COPIN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS – D. BEDU – Ch. HEMAR – I. LESAGE – L. GUISE – H. BASSEZ

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY  
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

**Objet :**            **Mission ponctuelle – Définition d'une politique culturelle**  
                         **Contrat de 3 mois**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les conclusions du séminaire qui s'est tenu les 02 et 03 septembre 2013 au cours duquel a été évoquée la définition et le développement d'une politique culturelle à l'échelle du territoire de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président propose de confier une mission ponctuelle à Monsieur Maxime DELIERE, actuellement employé par la collectivité dans le cadre d'un Contrat d'Assistant de Conservation du Patrimoine et placé auprès du Musée de BULLECOURT dans un poste de guide au Musée sur un emploi de mi-temps pour mener à bien cette étude.

Monsieur le Président propose de recruter ce personnel dans le cadre d'une mission ponctuelle de 3 mois courant du 16 novembre 2013 au 15 février 2014 pour réfléchir et bâtir le projet culturel du territoire.

Monsieur le Président précise que l'intéressé sera rémunéré sur la base de l'indice brut 325 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des Assistants de Conservation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de réflexion et de définition d'une politique culturelle à l'échelle du territoire,
- d'approuver la mission ponctuelle confiée à Monsieur DELIERE pour un contrat de 3 mois,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette mission,
- de fixer l'indice de rémunération de l'intéressé sur la base de l'indice brut 325 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des Assistants de Conservation du Patrimoine,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets de la Collectivité.

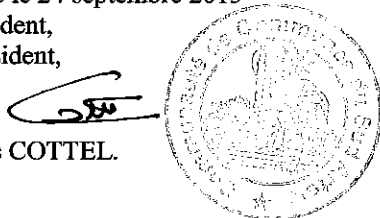
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 24 septembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 24 septembre 2013

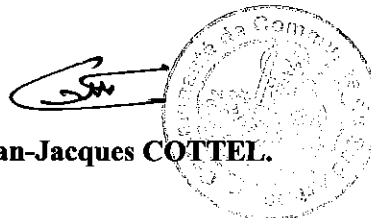
Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2013-166- 24/09/2013  
**DEL MISSION PONCTUELLE DELIERE**

